

UN INDICE STABLE DEPUIS QUATRE TRIMESTRES CONSÉCUTIFS

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M)

L'indice de traitement brut-grille indiciaire des militaires reste stable au quatrième trimestre 2018. Par rapport au quatrième trimestre 2017, l'indice de traitement brut-grille indiciaire reste stable au quatrième trimestre 2018, alors que l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) a augmenté de 1,90 %.

L'ITB-GI-M TOUJOURS STABLE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

Comme pour les trois trimestres précédents, l'ITB-GI-M reste à nouveau stable au quatrième trimestre 2018 (**Figure 1**). Cette stabilité est liée à l'absence de modification des grilles indiciaires ou de la valeur du point d'indice fonction publique au quatrième trimestre 2018.

Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) est lui-aussi proche de la stabilité (0,01 %).

Figure 1 : Évolution trimestrielle

	2016				2017				2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble	0,09	0,00	0,60	0,21	3,09	0,20	0,02	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Officiers	0,00	0,00	0,60	0,00	1,06	0,20	0,15	1,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-officiers	0,19	0,00	0,60	0,06	2,64	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Militaires du rang	0,00	0,00	0,60	0,44	4,21	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur du point d'indice fonction publique	0,00	0,00	0,60	0,00	0,40	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	-0,48	0,95	-0,01	0,06	0,23	0,58	-0,03	0,30	0,36	0,98	0,31	-0,01
Indice des prix à la consommation (y.c. tabac)	-0,48	0,93	-0,02	0,07	0,25	0,59	-0,03	0,34	0,46	1,12	0,31	-0,01

Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : Observatoire Économique de la Défense (RAE 2015, RAE 2016, RAE 2017), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indice des prix).



Sandrine CHAUMERON
Chargée d'études statistiques
à l'Observatoire Économique de la Défense.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

STABILISATION DE L'ITB-GI-M SUR UN AN

L'indice de traitement brut-grille indiciaire des militaires se stabilise au quatrième trimestre 2018 par rapport au quatrième trimestre 2017 (**Figure 2**), tandis que l'indice des prix (y compris tabac) augmente de 1,90 % sur la même période (**Figure 3**).

AUGMENTATION DE 0,21 % DE L'ITB-GI-M EN 2018

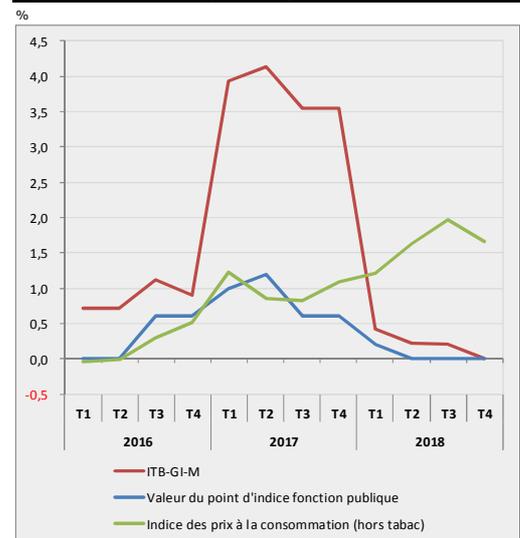
L'ITB-GI-M augmente en moyenne de 0,21 % sur 2018 (**Figure 4**). L'augmentation a été de 0,05 % pour les sous-officiers et les militaires du rang, et de 1,28 % pour les officiers. Ces moyennes annuelles permettent de prendre en compte le protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique » (PPCR) amorcé en 2017, et qui ne comporte aucune mesure en 2018.

De plus, le point d'indice fonction publique n'a pas été revalorisé depuis février 2017. En moyenne sur l'année 2018 par rapport à l'année 2017, la valeur du point d'indice fonction publique a augmenté de 0,05 %. Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) a augmenté en moyenne de 1,85 points.

REPORT D'UNE ANNÉE DES MESURES DU PROTOCOLE PPCR

La transposition aux militaires du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique » est échelonnée du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2022. Les revalorisations indiciaires initialement prévues en 2018 ont été reportées d'une année.

Figure 3 : Évolution comparée en glissement annuel



Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : Observatoire économique de la défense (RAE 2015, RAE 2016, RAE 2017), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indice des prix).

Figure 4 : Évolution en moyenne annuelle

%	2016	2017	2018
Ensemble	0,86	3,78	0,21
Officiers	0,30	2,01	1,28
Sous-officiers	0,93	3,16	0,05
Militaires du rang	0,96	5,02	0,05
Valeur du point d'indice fonction publique	0,30	0,85	0,05
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	0,19	1,00	1,61
Indice des prix à la consommation (yc tabac)	0,18	1,03	1,85

Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : Observatoire économique de la défense (RAE 2015, RAE 2016, RAE 2017), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indice des prix).

Figure 2 : Évolution en glissement annuel

%	2016				2017				2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble	0,71	0,71	1,12	0,90	3,93	4,14	3,54	3,54	0,42	0,22	0,21	0,00
Officiers	0,00	0,00	0,60	0,60	1,66	1,86	1,42	3,08	1,87	1,67	1,63	0,00
Sous-officiers	0,82	0,82	1,24	0,86	3,33	3,53	2,92	2,85	0,20	0,00	0,00	0,00
Militaires du rang	0,83	0,83	1,15	1,04	5,30	5,51	4,88	4,42	0,20	0,00	0,00	0,00
Valeur du point d'indice fonction publique	0,00	0,00	0,60	0,60	1,00	1,20	0,60	0,60	0,20	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	-0,04	-0,01	0,29	0,51	1,23	0,85	0,83	1,08	1,21	1,62	1,97	1,65
Indice des prix à la consommation (yc tabac)	-0,04	-0,01	0,28	0,50	1,23	0,89	0,87	1,14	1,36	1,90	2,25	1,90

Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : Observatoire Économique de la Défense (RAE 2015, RAE 2016, RAE 2017), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indice des prix).

Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 17 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades pour lesquels des modifications de grille sont intervenues durant le trimestre ont été signalés en grisé dans le tableau (**Figure 5**).

Figure 5 : Grades impactés par des changements de grille pendant le trimestre

Grade	Échelle	Échelons	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
Officiers						
Général de division ou vice-amiral		1				
Général de brigade ou contre-amiral		1				
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial				
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels				
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4				
Commandant ou capitaine de corvette classe normale		1 à 4 + 2 exceptionnels				
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel				
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1re classe		1 à 4 + 1 provisoire				
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2e classe		1				
Aspirant	04	1 à 7				
	03	1 à 5				
	02	1 à 2				
Sous-officiers						
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel				
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9				
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9				
	03	1 à 3				
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7				
	03	1 à 6				
Sergent ou second maître	04	1 à 7				
	03	1 à 8				
	02	1 à 8				
Militaires du rang						
Caporal-chef ou quartier-maître de 1re classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel				
	03	1 à 9				
	02	1 à 8				
Caporal ou quartier-maître de 2e classe	03	1 à 5				
	02	1 à 5				
Soldat ou matelot	02	1 à 2				

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD).

Bibliographie

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) du quatrième trimestre 2018, Stats Rapides, semaine du 18 mars 2019.
- OED – *Stabilité de l'indice de traitement brut des militaires sur les trois premiers trimestres de 2018*, EcoDef Conjoncture n° 118, décembre 2018.
- Insee – *En décembre 2018, les prix à la consommation sont stables sur un mois et augmentent de 1,6 % sur un an*, Informations Rapides n° 5, janvier 2019.

Méthodologie

L'indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M) est calculé par l'Observatoire Économique de la Défense du ministère des Armées. Cet indice est élaboré à partir du Recensement des Agents de l'Etat (RAE) produit par l'OED qui vise à recenser tous les militaires et les civils du ministère des Armées. C'est un indice de salaire à structure de qualifications constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des militaires. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. L'ITB-GI ne prend pas en compte les évolutions des autres éléments de rémunération, notamment les primes et les cotisations.

Le traitement brut d'un agent est le produit de son indice par la valeur du point de la fonction publique. Depuis le 1^{er} février 2017, la valeur annuelle du point de la fonction publique (VPFP) est de 56,2323 euros. Un militaire dont l'indice nouveau majoré s'élève à N aura un traitement brut mensuel égal à VPFP x (N/12).

L'ITB-GI évolue notamment sous trois effets : la valeur du point de la fonction publique, l'indice minimum et les mesures catégorielles qui modifient la grille indiciaire. Ces mesures, basées sur le suivi exhaustif des textes statutaires par le bureau de la fonction militaire de la direction des ressources humaines du ministère, sont prises en compte de la manière suivante : pour chaque mesure catégorielle touchant un corps donné, une table de correspondance indiciaire (avant/après) est construite. X % des agents de l'ancien échelon Y passent à l'échelon Z de la nouvelle grille et obtiennent un gain indiciaire G. Cette table de passage est associée à l'estimation de la répartition de la population par corps/grade/échelon, laquelle est fondée sur l'exploitation du fichier RAE au 31 décembre de l'année précédente. Cette table de passage est susceptible d'être actualisée en fonction des évolutions du fichier RAE.

L'indice est un indice moyen du trimestre. Les évolutions des indicateurs conjoncturels sont présentées ici en évolution trimestrielle (**Figure 1**), c'est-à-dire en rapportant la moyenne des trois mois d'un trimestre à celle du trimestre précédent, en évolution trimestrielle en glissement annuel (**Figures 2 et 3**) c'est-à-dire en comparant un trimestre avec le même trimestre de l'année précédente ou en moyenne annuelle (**Figure 4**), c'est-à-dire en comparant la moyenne des quatre trimestres d'une année à celle de l'année précédente.

Méthode de calcul

La formule de calcul de l'évolution trimestrielle de l'ITB-GI est la suivante :

$$tITB - GI = \prod (1 + x_i)^{f_i} - 1$$

avec

i correspond à un triplet grade-échelle-échelon.

x_i correspond à l'évolution du traitement brut pour ce triplet.

f_i correspond à la part d'individus dans ce triplet. Les effectifs considérés sont ceux du 31 décembre de l'année précédente, soit pour 2018, les effectifs au 31 décembre 2017.

Champ

L'ITB-GI-M concerne uniquement les armées de terre, de l'air et de la marine. Ne sont pas pris en compte dans cet indice les élèves militaires, les volontaires, les contrôleurs des armées, les ingénieurs de l'armement, les ingénieurs des études et techniques d'armement, les ingénieurs d'infrastructure, les musiciens, les infirmiers, certains emplois fonctionnels d'administration centrale ainsi que les fonctionnaires et les magistrats détachés.

La gendarmerie, la direction générale de l'armement, les services de santé, le contrôle général des armées, le service des essences, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la brigade des marins-pompiers de Marseille ne sont pas dans le champ de cet ITB-GI.

L'indice calculé pour les militaires par l'OED est comparable à celui calculé par le département des études et des statistiques de la DGAFP pour les civils de la fonction publique d'État.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI :

<https://www.defense.gouv.fr/sqa/le-sqa-en-action/economie-et-statistiques/qualite-statistique/operations-stats>

A PARAÎTRE
Prochaine publication : juin 2019

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest

60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15

Directeur de la publication : Christophe Mauriet

Rédacteur en chef : Christian Calzada

Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
IISN 1293-4348